

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

| |
|--|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| PB113 Anglais 2 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | ARPB1B13P113 | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XOPB1130 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Caroline BRICTEUX (caroline.bricteux@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

L'anglais est la langue de base de la publicité. Des bonnes notions d'anglais conditionnent très souvent une carrière dans ce secteur. Cette unité d'enseignement fournit les notions nécessaires en tenant compte des connaissances acquises au cours Anglais 1.

Le cours de remédiation commencé au premier quadrimestre se poursuit.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

- 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement
- 1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
- 1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE l'étudiant aura acquis les savoir-faire correspondant au niveau A2/B1 du cadre européen de référence dans sa déclinaison professionnelle spécifique :

- I. - comprendre les points essentiels d'un message oral prononcé avec l'accent anglais standard sur un sujet relevant de l'art et de la publicité
- II. - distinguer les éléments d'un message écrit général relevant des domaines précités
- III. - communiquer en groupe dans le contexte de l'art et de la publicité
- IV. - produire des messages écrits de type lettre ou mail à l'intention des professionnels du domaine

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB1B13P113A Anglais 2

24 h / 2 C

Contenu

Cette unité d'enseignement aborde les sujets suivants:

- Web design
- Médias sociaux
- Podcasts
- Tendances graphiques

Poursuite de l'acquisition de la grammaire de base et du vocabulaire général et spécialisé.
Davantage d'exercices de compréhension à l'audition.

Démarches d'apprentissage

- Approche communicative
- Utilisation de ressources en ligne
- Évaluation continue
- Mise à disposition de ressources supplémentaires via la plateforme ConnectED

Dispositifs d'aide à la réussite

- Poursuite du cours de remédiation
- Interrogations fréquentes
- Mise à disposition d'exercices d'accompagnement ciblées pour l'auto-apprentissage.

Sources et références

Utilisation réfléchie des ressources en ligne (notamment outil de traduction et IA).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Documents accompagnant le cours magistral
- Compendium grammatical
- Documents d'acquisition de vocabulaire général
- Site ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation comprendra le travail journalier pour 60% de la note. L'examen de fin d'année interviendra pour 40%.
Il sera accordé une importance plus grande à la correction grammaticale du message, mais l'intelligibilité de celui-ci restera privilégiée.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Evc | 60 | Evc | 0 |
| Période d'évaluation | | | Exe | 40 | Exe | 100 |

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Tous les **travaux** doivent être remis exclusivement par la plateforme ConnectED. Aucun dépôt tardif ne sera toléré.
La non-remise de travaux dans les délais sera sanctionnée d'un zéro.

Le travail journalier est neutralisé au **Q3**. La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

Un **examen** non présenté sans motif valable sera sanctionné d'un zéro pour autant qu'il existe du travail journalier.

L'absence à l'examen (ou une partie de celui-ci) au Q3 entraînera l'absence de note et la mention "pas présenté" pour l'UE. Pendant les sessions, tout étudiant(e) retardataire sera envoyé à la Direction.

L'absence à une **interrogation** (ou une partie de celle-ci) sans motif valable sera sanctionnée d'un zéro. En cas d'absence avec motif valable, l'étudiant fournira les preuves de ce motif dans les 48 heures suivant le 1er jour d'absence et représentera l'interrogation au cours suivant son retour, sous peine d'une note nulle.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité communicative et créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).